

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le parlement européen est la seule institution de l'Union Européenne élue au suffrage universelle direct.

Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans, au même moment dans tous les Etats membres de l'Union Européenne. En 2019, elles auront lieu le DIMANCHE 26 MAI.

Le nouveau parlement européen sera composé de 705 membres. Le nombre de siège est réparti entre états membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79. En France, les membres du parlement européen sont élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats. A l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union Européenne agiront alors dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat, l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation, et la sécurité.

Le jour des élections :

- se rendre au bureau de vote situé dans les locaux de l'école primaire, ouvert sans interruption de 8 h à 18h ;
- se munir **OBLIGATOIREMENT** d'une pièce d'identité en cours de validité.

